

Un district jurassien à part entière, un guichet unique et une foire aux questions

La phase de concrétisation du projet de transfert de la ville de Moutier dans la République et Canton du Jura est bien lancée. Des annonces importantes ont été faites le 8 février par les autorités jurassiennes et la Municipalité.

2024 devait être une année charnière dans le processus de transfert de la ville. Les annonces faites le 8 février en sont la parfaite illustration. « Le projet entre dans sa dimension palpable, le tout dans un climat de confiance réciproque sans faille entre la République et Canton du Jura et la Municipalité de Moutier », a réagi le maire Marcel Winistoerfer.

Concrètement, et selon les engagements pris par le Gouvernement jurassien, Moutier deviendra une ville-district dès le 1^{er} janvier 2026. Pour rappel, les districts jouissent de certaines prérogatives en matière administrative telles que la délivrance de certains permis, la conclusion d'arrangements de paiement, le dépôt de documents ou encore la délivrance de diverses attestations. Moutier formera en outre, durant une période transitoire

correspondant à une législature de cinq ans, une nouvelle circonscription pour l'élection du Parlement. Selon les statistiques de la population au 31 décembre 2022, la commune de Moutier élit actuellement sept députés sur soixante. Dans un deuxième temps, et afin de se conformer au droit fédéral, il s'agira d'instaurer une nouvelle méthode de distribution des mandats parlementaires. Elle devra garantir une représentation équitable de l'ensemble de la population jurassienne. Le Gouvernement jurassien étudiera plusieurs options, dont la création d'un cercle électoral unique pour l'ensemble du canton.

Faciliter l'accès des prestations à la population

Pour revenir au déploiement des prestations cantonales à la population de

Moutier, le Gouvernement jurassien a annoncé la création d'un guichet unique. Actuellement en cours d'élaboration, ce projet-pilote au niveau jurassien doit permettre une desserte centralisée des prestations de l'Etat. Le guichet unique sera constitué de locaux accueillants permettant une interaction directe entre l'administration et les citoyennes et citoyens de Moutier, que cela soit physiquement au guichet d'accueil, ou pour rencontrer un spécialiste en entretien individuel, par exemple. Les détails du guichet unique seront présentés ultérieurement par les autorités cantonales.

Patrick Cerf
Chef de projet « Transfert
de Moutier dans le Jura »



Une « foire aux questions » concernant le transfert est désormais en ligne

Tant la Municipalité de Moutier que la République et Canton du Jura sont bien conscientes que l'attente est grande par rapport au transfert de la commune. Ici à Moutier, beaucoup de questions nous parviennent. Ces interrogations sont très diverses, ce qui est tout à fait légitime au vu d'un projet de société tel que celui du transfert d'une commune dans un autre canton. Afin de répondre à ces questionnements de façon précise et efficiente, une foire aux questions (FAQ) a été lancée le 8 février 2024.

Cette FAQ est née d'une collaboration entre le Canton du Jura et la commune de Moutier.

La foire aux questions est hébergée par l'Administration jurassienne sur le site du canton du Jura. Sur le site Internet de la commune de Moutier, un lien renvoie vers ce site sur lequel se trouve également le formulaire permettant aux personnes de poser leurs questions éventuelles. (www.moutier.ch/transfert)

Concept participatif et évolutif

Afin de ne pas laisser de côté les personnes qui n'ont pas accès à Internet, les Prévôtoises et Prévôtois pourront déposer leurs questions en format papier dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville ou directement à la Chancellerie où un formulaire papier sera disponible. La Municipalité se chargera de les récolter et d'y répondre, en collaboration avec l'Etat jurassien. Il va de soi que la confidentialité sera respectée.

Evidemment, le nombre de questions et de réponses va évoluer en fonction de l'avancée des travaux. Elles seront donc adaptées en conséquence sur le site. L'objectif principal de cette foire aux questions est de répondre aux interrogations de la population prévôtoise en lui fournissant des réponses fiables à ses questions précises. Nous sommes convaincus que cette FAQ constitue un outil utile pour accompagner et soutenir les Prévôtoises et Prévôtois dans cette phase transitoire.